

WorldCare Santé Mentale

Service de deuxième avis médical à distance

Le besoin

Les pays occidentaux supportent des fardeaux stupéfiants en matière de santé en raison du traitement inadéquat des problèmes de santé mentale. À travers le monde, une personne sur cinq est aux prises, un jour ou l'autre, avec un problème de santé mentale. De plus, près des deux tiers des personnes atteintes de troubles mentaux connus ne sollicitent jamais l'aide de professionnels de la santé mentale pour diverses raisons, notamment le stigmate associé à un tel diagnostic, les temps d'attente, l'accès aux spécialistes ainsi que les coûts¹. Les médecins traitants se retrouvent avec des diagnostics et des choix de plans de traitement peu clairs et un manque d'orientation. Il est nécessaire d'harmoniser les protocoles de traitement afin de fournir la meilleure solution aux patients.

- Au Canada, le temps d'attente moyen pour voir un psychiatre se situe entre un à deux ans, et coûte 50 milliards de dollars par année à l'économie canadienne²
- On estime à 201 milliards de dollars les dépenses des États-Unis en matière de troubles de santé mentale en 2013, ce qui en fait l'affection médicale la plus coûteuse au pays³
- En 2014, l'Australie a dépensé plus de 8 milliards de dollars pour des services liés à la santé mentale, qui ont entraîné pour les employeurs australiens des coûts connexes de 11 milliards de dollars liés à l'absentéisme, à une baisse de productivité et à des demandes d'indemnisation^{4,5}

La solution

Le service de deuxième avis médical (MSO) de WorldCare en santé mentale est offert dans le monde entier, et il fournit au membre et à son médecin désigné les conseils nécessaires pour qu'ils prennent des décisions optimales en matière de soins de santé au fur et à mesure qu'ils progressent dans le plan de traitement. Ce service de deuxième avis médical fait appel à une évaluation multidisciplinaire de l'affection sous-jacente réalisée par des surspécialistes provenant d'un hôpital américain de premier rang de WorldCare Consortium™. Un psychiatre principal de l'établissement de WorldCare Consortium™ dirige le processus de deuxième avis médical en précisant le diagnostic et en offrant des conseils en matière de psychothérapie et de pharmacothérapie ainsi que des suggestions sur les interventions de counseling et d'autres thérapies offertes dans la communauté. Cette approche multidisciplinaire permet d'harmoniser les interventions et de tenir informé le médecin traitant au sujet des soins prodigués au patient.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec WorldCare au 866.399.9262 ou visitez le site www.worldcare.com.

Caractéristiques uniques

- Évaluation approfondie des états mental et physique
- Accès rapide aux meilleurs spécialistes médicaux et spécialistes en psychiatrie santé mentale dans les installations de WorldCare Consortium™
- Deuxième avis médical institutionnalisé et multidisciplinaire
- Évaluation multiétablissement, au besoin
- Service amélioré grâce à la télémédecine, si nécessaire
- Consultation entre les médecins avec le soutien de WorldCare tout au long du processus
- Possibilité de questions de suivi jusqu'à 30 jours après l'évaluation initiale

Caractéristiques principales

- Une collaboration complète entre le membre et son médecin traitant afin de s'assurer que les problèmes les plus importants sont réglés
- Conseils provenant de spécialistes de haut niveau pour les médecins traitants qui choisissent les meilleures solutions de traitement pour leurs patients
- Des connaissances spécialisées et l'accès aux principaux psychiatres de WorldCare Consortium™, y compris à une équipe de plus de 600 psychiatres du Massachusetts General Hospital disposant d'une expérience de longue date en télépsychiatrie





Comment cela fonctionne-t-il

Étape 1

Le membre admissible demande le service par téléphone ou en remplissant un formulaire en ligne.

Étape 2

WorldCare travaille de concert avec le membre et son médecin désigné (ou ses médecins désignés) pour rassembler tous les dossiers médicaux pertinents et les transmettre à l'établissement médical le plus apte à évaluer le cas.

Étape 3

Le psychiatre et l'équipe multidisciplinaire examinent les dossiers du membre et le matériel de diagnostic, puis fournissent un deuxième avis médical au membre et à son médecin traitant.

Notre mission est d'améliorer les résultats de soins de santé de nos membres dans le monde entier en les mettant en contact avec les experts médicaux les plus éminents des hôpitaux américains les mieux classés. En outre, grâce à plus de 25 ans d'expérience, notre service de deuxième avis médical représente l'étalon d'or de l'industrie. Notre partenariat unique avec les hôpitaux les mieux classés aux États-Unis, le WorldCare Consortium™, et des équipes de spécialistes au sein de ces hôpitaux nous permet de fournir des deuxièmes avis médicaux d'experts d'une rigueur et d'une profondeur cliniques inégalées. Nous aidons des milliers de membres dans le monde entier et leurs médecins traitants à avoir la certitude que leur diagnostic est exact et qu'ils suivent le plan de traitement optimal, tout en réduisant les coûts globaux de soins de santé.

Avantages

- Amélioration des soins au membre et de son bien-être
- Options de traitement autant dans les modalités psychothérapeutiques et pharmacothérapeutiques que non médicamenteuses
- Possibilité de réduction de l'absentéisme en permettant aux membres de retourner au travail
- Influence positive sur le niveau fonctionnel des membres
- Réduction des coûts pour les membres, les employeurs et les assureurs

Affections couvertes

Bien que certains clients puissent choisir de prendre en charge tous les problèmes de santé mentale, voici une liste abrégée des affections couvertes, qui peut être personnalisée pour chaque client.

- Trouble bipolaire
- Trouble anxieux généralisé
- Dépression majeure
- État de stress post-traumatique

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec WorldCare au 866.399.9262 ou visitez le site www.worldcare.com.



1. http://www.who.int/whr/2001/media_centre/press_release/en/

2. <https://www.cma.ca/Assets/assets-library/document/en/advocacy/policy-research/cma-policy-access-to-mental-health-care-pd16-04-e.pdf>

3. <https://www.healthaffairs.org/doi/abs/10.1377/hlthaff.2015.1659>

4. <https://mhsa.aihw.gov.au/resources/expenditure/>, https://www.headsup.org.au/docs/default-source/resources/beyondblue_workplaceroi_finalreport_may-2014.pdf?sfvrsn=6

5. https://www.headsup.org.au/docs/default-source/resources/beyondblue_workplaceroi_finalreport_may-2014.pdf?sfvrsn=6